

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MAI 2019**

Présents : Martine MIJAT, Fabien LARUE, Jérôme VIODRIN, Nathalie REY, Thierry RAMILLON, Philippe BUCHET, Emilie PEYRARD,

Absents : Patrick MICHAUD (pouvoir à Fabien LARUE), Patricia SARNIN (pouvoir à Emilie PEYRARD), Sophie REBERGUE (pouvoir à Jérôme VIODRIN), Sylvie AUCOURT (pouvoir à Nathalie REY), Marie Agnès VIVIANI (pouvoir à Martine MIJAT), Patrice CHARPILLENNE (pouvoir à Philippe BUCHET), Jean-Louis VALETTE

Secrétaire de séance : Fabien LARUE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire, Martine MICHAT. Après lecture de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

**1 – COTISATION 2019 GROUPEMENT DEPARTEMENTAL CONTRE LE RATS MUSQUES**

Madame le Maire explique que cette cotisation permet de rémunérer les piégeurs du département lors de leurs prises de rats musqués. Madame le Maire propose de reconduire cette cotisation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette cotisation annuelle 2019.

*Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité*

**2 – REDUCTION EXCEPTIONNELLE DE LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE « LES ALLOGNES »**

Madame le Maire explique que lors des travaux de réfection de l'escalier du logement les locataires non pas pu jouir de leur logement pendant 3 jours. Madame le Maire propose de réduire le prochain loyer de 40,42€ (3 jours au prorata du loyer mensuel).

*Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité*

**3 – DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES « LES ALLOGNES »**

Monsieur Larue explique que l'escalier posé nécessite l'application d'une vitrification ainsi que la confection d'une cloison fermant l'accès aux caves. Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget Madame le Maire propose de prendre une décision modificative pour la somme de 500 € de l'opération 0101 Pôle scolaire compte 2313 vers l'opération 0051 Bâtiments communaux compte 2313.

*Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité*

#### **4 – TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU-BELMONT**

Madame le Maire rappelle que la loi NOTRE oblige le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers la communauté de communes au 1er janvier 2020. Depuis janvier 2016, une réflexion au sein de la communauté de communes est menée et épaulée par le bureau d'étude Secundo missionné depuis juin 2016. La loi Ferrand d'août 2018 permet de repousser ce délai au 1er janvier 2026 si une minorité de blocage s'oppose à ce transfert. Le groupe de travail pour ce transfert, dont font partie Madame le Maire et Monsieur Dumont P. ont élaboré une charte validée par le conseil communautaire visant à continuer le travail de réflexion. Cette charte implique des valeurs d'engagement et de solidarité entre les communes du territoire, c'est-à-dire de continuer indépendamment leurs investissements avant le transfert de compétence. Madame le Maire explique qu'en l'état actuel le transfert de compétences eau et assainissement n'est pas prêt à être mis en place, et propose de voter contre le transfert de la compétence eau, contre le transfert de compétence assainissement (sauf boues et SPANC), pour l'approbation de la charte.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

#### **5 – COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTEUR DU RENOUELEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020**

Monsieur Viodrin explique que la loi fixe le nombre de représentants par commune au conseil communautaire en fonction des strates de population (Mars : 1 représentant), des aménagements peuvent être effectués en fonction de la part de la population de la commune dans l'ensemble de la population du territoire. Le nombre de représentants total peut ainsi varier de 41 à 51. Le conseil communautaire propose aux communes de retenir le calcul à 41 sièges. Madame le Maire propose de suivre cet avis du conseil communautaire.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

#### **6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU COCA : travaux d'aménagement de la mairie, de l'école et de la bibliothèque**

Madame le Maire explique que malgré la signature d'un contrat tel que le COCA, il est demandé au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à demander une subvention auprès du département en montant un nouveau dossier pour chaque opération : mairie-école-bibliothèque-salle multifonctions. Ce travail avait déjà été fait mais le projet ayant évolué, le département (financeur à hauteur d'un peu plus de 180 000€ pour ces opérations) demande de préciser l'estimatif pour chaque partie. Madame le Maire propose de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du département pour l'opération d'aménagement de la mairie-école-bibliothèque-salle multifonctions.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

#### **7 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION : travaux d'aménagement de la mairie, de l'école et de la bibliothèque**

Pour ces mêmes travaux, une enveloppe de la Région est disponible où ce type d'aménagement est éligible. Cette enveloppe est attribuée à la communauté de commune qui a octroyé à la commune une subvention en 2018 pour une partie de l'opération (mairie). Madame le Maire propose de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région pour la deuxième partie de l'opération (école) pour un montant de travaux de 446 505.00€ HT ;

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## **8 – APPEL D'OFFRES VOIRIE 2019**

Madame le Maire explique que les travaux de voirie sur le chemin des Raforts prévus au budget 2020 peuvent être lancés car la notification de subvention doit bientôt parvenir en mairie. Madame le Maire propose de consulter les entreprises *Eurovia*, *Thivent* et *Eiffage* pour ces travaux.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## **9 – AVENANT AU MARCHE « AMELIORATION DE LA QUALITE ET DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Madame le Maire explique que des travaux complémentaires et supplémentaires sont nécessaires sur les réservoirs du réseau communal. Madame le Maire propose l'avenant suivant pour les travaux :

- ✓ Installation d'une sonde de pression sur le supprimeur de la Gonne
- ✓ Réalisation d'une tranchée entre les deux cuves du réservoir de Berthillot
- ✓ Modification de la passerelle du réservoir Berthillot
- ✓ Pièces supplémentaires pour modification de la deuxième chambre de vannes du réservoir Berthillot
- ✓ Une vanne et une traversée de paroi supplémentaire DN100 à Berthillot

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à **3 145.00 HT** ce qui porte le nouveau marché à **38 654.00 HT** et se trouve donc porté, avec une TVA à 20%, à la somme de **46 384.80 €**

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## **10 – ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE BUDGET EAU**

Madame le Maire explique que le renouvellement de l'ordinateur attribué à Monsieur Dumont pour la gestion de l'eau potable est nécessaire. Des devis ont été établis par Performance et soumis aux communes avec lesquelles ce matériel est mutualisé. Madame le Maire propose de retenir l'offre de Performance pour un montant de 928,80€ TTC. La commune de Mars se charge de l'achat puis demandera le remboursement de la part des communes d'Ecoche et Arcinges en appliquant la convention de mutualisation.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## **11 – SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT « ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITE »**

Monsieur Viodrin expose les termes de la convention pour ce partenariat qui pourrait faire bénéficier à l'école communale d'équipement numérique (écran tactile, tablettes, rétroprojecteur). Après lecture un point est à éclaircir : celui du moment de cet investissement. En effet les branchements nécessaires à ces équipements peuvent être intégrés au marché de travaux de l'opération d'aménagement de l'école mais ne seront pas réalisés avant 2020. Hors la dépense doit être faite cette année d'après la convention. Madame le Maire propose que si l'investissement doit être fait cette année le matériel sera stocké jusqu'à la fin des travaux ou si l'achat peut l'être il sera repoussé à 2020.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## **12 – SIGNATURE MOTION « VOEU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LE SYSTEME DE SANTE »**

Madame le Maire expose les termes de la motion qui exprime le vœu, entre autres, de ne plus faire dériver le système de santé vers de la rentabilité. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette motion.

*Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité*

## Question diverse

**Points sur l'effectif prévisionnel de la rentrée 2019 :** l'effectif de l'année prochaine devrait être de 57 élèves dont 4 en très petite section – 7 en petite section – 3 en moyenne section – 11 en grande section – 8 en CP – 4 en CM1 6 6 en CM2. Ce qui porterait l'effectif de la classe des grands à 24 et celle des petits à 33. Le conseil municipal souhaite maintenir l'aide en place aux institutrices à savoir une ATSEM à plein temps et une autre à temps partiel.

**Attribution DETR et prévisionnel des emprunts à prévoir pour les travaux mairie – école – bibliothèque – salle multifonctions :** la DETR attribuée pour cette opération s'élève à 20 % de la dépense hors taxe soit un peu plus de 133 000 € dans l'état actuel cette opération sera subventionnée à hauteur de 53 %. La commune devra avoir recours à l'emprunt pour financer le tout à hauteur de 292 000 € environ, des démarches sont entreprises auprès des banques pour choisir la solution la plus économique (emprunts très court terme et long terme).

**Bilan bibliothèque :** un bilan des points lectures sur la communauté de commune est présenté, le nombre d'emprunteur à Mars est de 36.

**Travaux réseau eau potable :** Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier de construction d'une station de neutralisation sera présenté le 3 juin prochain au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et technologiques (CODERST). De nombreux échanges ont été faits entre le bureau d'étude, la DDT, l'ARS et le Conseil Départemental.

**Tour du Pays Roannais :** passage par Mars le samedi 1<sup>er</sup> juin pour l'étape contre la montre Cuinzier -Cuinzier

**Course de caisses à savon :** Le comité des fêtes organise le samedi 13 juin 2020 une course de caisse à savon. Une réunion a eu lieu où tous les présidents des associations de la commune ont été invités : les bénévoles seront sollicités prochainement pour la réussite de cette manifestation.

**Elections européennes 26 mai 2019 :** un tableau des permanences a été établi et transmis aux élus.

## **Fin de séance**

Le prochain conseil aura lieu le : 20 juin 2019